

Image not found or type unknown



## Habitation partielle d un local commercial

Par **Newsset**, le **29/06/2011** à **22:48**

Bonjour,

Je planifie de louer un local commercial pour ma société (bail commercial 3, 6, 9) et je voulais savoir si je pouvais habiter a titre personnel une partie de ce local? Cad sous louer a ma propre société une pièce ou 2 (petite partie du local) sachant que ma résidence principale peut etre ailleurs si nécessaire. Ce local serait seulement un pied a terre.

Merci d'avance.

Par **Assistant juridique**, le **29/05/2012** à **12:17**

La sous-location n'est possible qu'avec l'accord du propriétaire.

Source : [http://www.assistant-juridique.fr/sous\\_location\\_bail\\_commercial.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/sous_location_bail_commercial.jsp)